



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-trois mai, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 16	Votants : 23
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Isabelle LAURENT, Anne JOUANNIC, Monique BOURALY, Stéphanie LE TOQUIN, Ghislain CANTE, David TALMONT, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Séverine PUISSANT, Yoann LE FICHER.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Maurice POUILLAUDE à Pascal ROSELIER
Jean-Pierre RIQUELME à Didier LE GAILLARD
Mikaël MARZIN à Anne JOUANNIC
Véronique LAMOUR à Marie-Christine TALMONT
Tristan CAMPS à Nathalie PICAUD
Emilie LORIC à Stéphanie LE TOQUIN
Sonia LE PALLUD à Marie-Pierre PICAUT

Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :

Romy LE HOUZEZEC
Gabin MOISDON

Absent.es :

Denis DAVID

Secrétaire de séance : Yoann LE FICHER

Date de convocation du Conseil municipal : 16 mai 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Conventions de réalisation & de financement – Morbihan Énergies**Site de Kerlann****Délibération n°2025_05_23_32***Nom.Actes (1.3)*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les compétences exercées par le syndicat Morbihan Énergies en matière d'éclairage public ;

Vu la volonté de la commune de Moréac d'améliorer et de sécuriser l'éclairage public sur le site de Kerlann ;

Considérant l'intérêt de confier au syndicat Morbihan Énergies la réalisation des travaux d'éclairage dans le cadre de cette opération ;

Considérant qu'une convention de financement et de réalisation doit être signée pour définir les modalités techniques, financières et opérationnelles des travaux sur le site de Kerlann ;

Ceci étant exposé,

Monsieur le Maire, Pascal ROSELIER présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'aménagement du site de Kerlann, la commune de Moréac souhaite procéder à la rénovation et à la réalisation de travaux d'éclairage public, en partenariat avec le syndicat Morbihan Énergies.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **24 730 € HT, soit 29 676 € TTC**, avec une participation financières du syndicat Morbihan Energies de **7 419 € HT**.

Une **convention de financement et de réalisation** sera établie avec le syndicat afin :

- de définir les modalités de financement de l'opération,
- et de confier au syndicat Morbihan Énergies la maîtrise d'ouvrage ainsi que la réalisation des travaux d'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de financement et de réalisation avec le syndicat Morbihan Énergies, pour les travaux d'éclairage public sur le site de Kerlann ;
- **De CONFIER** De confier au syndicat Morbihan Énergies la maîtrise d'ouvrage et la réalisation des travaux d'éclairage prévus dans le cadre de cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette opération ;

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,

Fait et délibéré à Moréac,
Le 23 mai 2025

Le secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 27/05/2025

Reçu en préfecture le 27/05/2025

Publié le

ID : 056-215601402-20250523-DEL_2025_34-DE



Le Maire,
Pascal ROSELIER

